

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 novembre 2019

DECISION  
MODIFICATIVE N°1  
DU BUDGET  
PRINCIPAL 2019

N° CS2019-37

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 43  
Nombre de délégués  
Présents : 22  
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf le vingt-neuf novembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 22 novembre 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN –

M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD

M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2019****Renouvellement de prise de participation du Pôle métropolitain à la SCIC Alpes autopartage**

En 2016, le Pôle métropolitain du Genevois français s'est engagé, suite à une étude de faisabilité menée par l'opérateur CITIZ et le bureau d'étude INDIGGO, dans le lancement d'un service d'autopartage sur le territoire.

Au regard des résultats positifs, des prévisions de développement présentées par CITIZ et des nouvelles compétences du Pôle métropolitain, il est proposé une nouvelle étape pour favoriser l'autopartage, accompagner sa montée en puissance sur le Genevois français jusqu'à ce qu'il parvienne, à terme, à s'autofinancer.

Un renouvellement de soutien du Pôle métropolitain à CITIZ est proposé sous la forme d'une nouvelle prise de participation forfaitaire de 15 000 € correspondant à 100 parts. Il est rappelé que le Pôle métropolitain est déjà engagé en tant que sociétaire depuis 2016

Afin de permettre le renouvellement de sa participation au capital, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal 2019.

**Matériel de bureau et informatique**

Afin de permettre la dépense d'investissement relative à l'achat d'ordinateurs, de logiciels, d'écrans, d'un coffre-fort, il est nécessaire de procéder à une décision modificative.

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la régularisation des comptes 2183 (matériel de bureau et informatique) 2051 (concessions et droits similaires) et 261 (titres de participation) soit 22 600 euros, sont disponibles en section de fonctionnement à l'imputation 617 (études et recherche) du budget principal 2019. Il est nécessaire de les reporter en investissement, soit 7050 € au compte 2183 (matériel de bureau et informatique), 550 € au compte 2051 (concessions et droits similaires) et 15 000 euros au compte 261 (titres de participation).

Designation		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FUNCTIONNEMENT</b>					
617	Etudes et recherche	22 600 €			
023	Virement à la section d'investissement		22 600 €		
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>					
021	Virement de la section de fonctionnement				22 600 €
2051	Concession et droits similaires		550 €		
2183	Matériel de bureau et informatique		7 050 €		
261	Titres de participation		15 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>22 600 €</b>	<b>22 600 €</b>		

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **06 DEC. 2019**

Publié ou notifié le **06 DEC. 2019**

